

brahmanes : « Je ne me conformerai pas à vos paroles ; si mon maître vient me réprimander, j'accepterai ce qu'il me dira. » Il continua donc à frapper (les gens) sans s'arrêter.

On alla se plaindre au maître d'*A-mo-yeou* ; le maître d'*A-mo-yeou* possédait de naissance la faculté de voir céleste ; il aperçut que, sous l'endroit où la rixe avait lieu, se trouvaient enfouis et cachés de l'or et de l'argent ; ainsi l'influence néfaste qui était en cet endroit était cause qu'on s'y battait. Il alla faire des remontrances à son esclave, et celui-ci s'arrêta aussitôt.

N<sup>o</sup> 360.

(*Trip.*, XV, 8, p. 50 v<sup>o</sup>-51 r<sup>o</sup>.)

Autrefois il y avait une ville appelée *Po-lo-nai* (Vârâṇasî) et un royaume appelé *K'ia-che* (Kâçî). En ce temps, le brahmane de grand savoir *Fou-lou-hi* (purohita) (1) était le précepteur du roi du pays ; (en même temps), il instruisait cinq cents jeunes gens.

Il y avait alors dans la maison de ce brahmane un esclave nommé *Kia-lo-ho* (Kaṭâhaka) qui était constamment chargé de servir tous ces jeunes gens. La doctrine des brahmanes ne doit pas être écoutée par des hommes appartenant à d'autres castes ; mais, comme cet esclave se tenait familièrement près (des jeunes gens) pour les servir, il trouva des occasions où, à côté de lui, (son maître) expliquait la doctrine des brahmanes aux jeunes gens ; comme cet esclave avait en lui un principe qui lui permettait d'en faire son profit, il put retenir entièrement

(1) Le titre de purohita (maître) est pris ici pour un nom propre.